GUIDE

Comment élaborer et mettre en œuvre un code de bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise ?







GUIDE 2

Comment élaborer et mettre en oeuvre un code des bonnes practiques de gouvernance d'entreprise ?



GUIDE DE L'UTILISATEUR



Copyright 2005. Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement/ Banque Mondiale 1818 H Street NW Washington, DC 20433

Tous droits réservés.

Les résultats, interprétations et conclusions exprimés dans cette publication ne doivent en aucun cas être attribués à la Banque Mondiale, à ses organisations affiliées, ni aux membres de son conseil d'administration ou aux pays qu'ils représentent. La Banque Mondiale ne saurait garantir la véracité des données portées dans cette publication ni être tenue pour responsable de toute conséquence liée à leur application.

Les documents mentionnés dans cette publication sont protégés par les droits d'auteur. Toute copie et/ou transmission de tout ou partie de cette publication se ferait en violation de la législation applicable. La Banque Mondiale encourage la diffusion de ses travaux et accorde donc la permission à l'utilisateur de ce document de le copier en tout ou partie pour son usage personnel, à l'exception de toute utilisation commerciale, sans droit de revente, de redistribution ou de création de travaux dérivés. Toute autre copie ou utilisation de ce rapport requiert l'autorisation exprès écrite de la Banque Mondiale.

Veuillez adresser toute demande d'autorisation de photocopier ou de réimprimer ce document, avec des renseignements complets, à : The World Bank Permissions Desk Office of the Publisher 1818 H Street NW Washington, DC 20433

ou à :

The Copyright Clearance Center, Inc. 222 Rosewood Drive Danvers, MA 01923

Fax: 978-750-4470.

Toute demande relative aux droits et aux licences, y compris les droits subsidiaires, doit être adressée à : The Office of the Publisher The World Bank 1818 H Street NW Washington, DC 20433

Fax: 202-522-2422

ne bonne gouvernance d'entreprise permet degérer les affaires de manière plus efficace. Les pays disposant de pratiques de gouvernance d'entreprise bien établies attirent les capitaux. Les investisseurs nationaux et internationaux d'aujourd'hui sont en effet susceptibles de se détourner de pays qui ne protègent pas les droits des investisseurs, ne garantissent pas une communication d'entreprise suffisante et ne mettent pas en œuvre des pratiques d'administration saines.

Bien que la mondialisation des économies se poursuive, et que des principes directeurs d'entreprises aient été adoptés au niveau international, chaque pays possède encore ses propres valeurs, ses normes sociétales, sa manière de faire des affaires, et ses conditions spécifiques. Par conséquent, pour aider les décideurs politiques, les acteurs du marché et les entreprises à adopter des pratiques saines en matière de gouvernance d'entreprise au niveau local, chaque pays devrait s'attacher à développer son propre code de gouvernance d'entreprise. C'est conscient de cela que les Principes directeurs pour la gouvernance d'entreprise au sein du Commonwealth ont été rédigés.

Il va sans dire que les principes et lignes directrices relevant du code de tel ou tel pays doivent suivre les normes de gouvernance édictées au plan international. Mais, tout en s'attachant à intégrer les principes, les concepts et les évolutions constatées au niveau international dans le code d'un pays, les comités d'élaboration doivent également intégrer les conditions spécifiques applicables à ce pays.

Lors de l'élaboration d'un code de gouvernance d'entreprise, il est souhaitable de pouvoir compter sur le soutien du gouvernement et de la communauté des affaires. Cela ne signifie pas qu'un code de gouvernance d'entreprise doive être mis en oeuvre par voie statutaire, mais que le comité d'élaboration de ce code et les différentes équipes qui participent à cette élaboration doivent être choisis avec soin, pour que des chefs d'entreprise, des régulateurs tels que la Bourse, des instances professionnelles telles que les avocats et les comptables, les syndicats, et des organisations professionnelles telles que les Chambres de commerce soient représentés au sein de ce comité.

De nombreux pays ont certes aujourd'hui adopté des codes de bonnes pratiques en matière de gouvernance d'entreprise, mais la gouvernance d'une entreprise reste un processus dynamique.

Un code écrit des bonnes pratiques ne devient pas une sorte de Table de la Loi à tout jamais intangible. En fait, ce code doit être revu, amélioré, et révisé au fur et à mesure que la conduite des affaires change en réponse aux changements qui se produisent dans la société.

En bref, la mise en place d'un code de bonnes pratiques dans un pays est un travail permanent. Elle nécessite du temps et des efforts, et doit comprendre des participants volontaires, désireux d'élaborer un tel code dans l'intérêt de leurs pays respectifs. Mais au vu des investissements institutionnels internationaux qui traversent un monde électronique désormais sans frontières, chaque pays devrait aujourd'hui s'engager à mettre en place son propre code dans le cadre des principes et lignes directrices de gouvernance d'entreprise approuvés au plan international.

Morogn King

Mervyn King, Président du King Committee on Corporate Governance, Afrique du Sud

Quel est le but de ce guide?

Les codes de gouvernance d'entreprise sont des outils essentiels au renforcement des pratiques de gouvernance au plan national. Leur rôle premier est d'améliorer les normes et de servir de moteur aux efforts de réforme. Nombre de pays développés et en développement ont adopté des codes de bonnes pratiques en matière de gouvernance d'entreprise pour rétablir et conserver la confiance des investisseurs à la suite d'une crise financière ou de scandales d'entreprises. Mais les codes de gouvernance d'entreprise servent également de repères au contrôle et à la mise en œuvre de pratiques d'entreprises et de politiques au niveau de la société.

Ce guide de réforme de la gouvernance d'entreprise souligne l'objectif et les avantages qu'il y a à développer des codes de bonnes pratiques en matière de gouvernance d'entreprise. Il s'attache aux différentes étapes de l'élaboration, de la distribution, de la mise en oeuvre, du contrôle et de la révision de ces codes de bonnes pratiques.

Ce guide vise à mettre à la disposition des utilisateurs tout un ensemble d'outils et d'exemples susceptibles d'aider les organisations et les individus à adopter des codes de bonnes pratiques destinés à faciliter l'amélioration des pratiques de gouvernance d'entreprise au niveau national. Des codes de gouvernance d'entreprise étant désormais adoptés dans de nombreux pays, ce guide attire l'attention sur l'importance du contrôle, de la mise à jour et de l'amélioration des codes de bonnes pratiques existants.

Le Forum mondial sur la gouvernance d'entreprise reconnaît qu'il existe différentes manières et différentes approches pour développer et mettre en oeuvre un code de gouvernance d'entreprise. Ces codes peuvent être initiés par les gouvernements, par des groupements d'affaires ou par des régulateurs. Ils peuvent être mis en oeuvre sous la pression du marché, des organisations professionnelles ou des réglementations. Quel que soit l'approche retenue, il est cependant essentiel que ces codes restent en conformité avec les normes internationales, tout en respectant les spécificités de tel ou tel pays et ses besoins de réforme.

Que trouve-t-on dans ce guide?

Ce guide se compose de deux volumes contenant, respectivement, trois et cinq modules. Le premier volume expose les raisons du développement d'un code de bonnes pratiques en matière de gouvernance d'entreprise, le second s'intéresse au processus pratique de développement et de mise en œuvre de ce code. Les utilisateurs de ce guide trouveront des indications sur les parties impliquées dans le développement d'un code de gouvernance d'entreprise, des matériaux de soutien et des recommandations sur la manière d'élaborer le contenu d'un code, ainsi que des conseils relatifs à la surveillance et à l'analyse des codes existants.

A qui est destiné ce guide?

Aux acteurs économiques concernés par le développement, le contrôle et la mise à jour d'un code de gouvernance d'entreprise

Bien que ce guide donne des informations essentielles aux organismes et aux individus qui développent un code de gouvernance d'entreprise pour la première fois, la méthodologie et les conseils peuvent également aider les comités de gouvernance d'entreprise en place à contrôler, actualiser et améliorer les codes de gouvernance existants.

Ce guide est donc destiné en premier lieu :

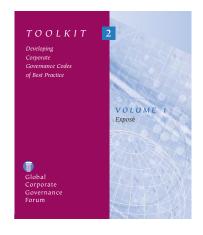
- Aux comités de gouvernance d'entreprise ou aux "task forces" lors du processus de développement d'un code de bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise au niveau national;
- Aux organisations professionnelles, aux associations commerciales et aux régulateurs qui assument la direction du développement ou de la mise en place d'un code de bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise;
- Aux agences gouvernementales qui cherchent à améliorer les normes et pratiques de gouvernance d'entreprise au niveau national;
- Aux organismes et comités de gouvernance d'entreprise chargés de contrôler, analyser et mettre à jour les codes de gouvernance existants.

Aux organismes publics et privés et aux institutions chargées de promouvoir les réformes en matière de gouvernance d'entreprise

Ce guide peut de plus être une référence utile pour tout organisme public ou privé intéressé ou impliqué dans la promotion des tentatives de réformes de la gouvernance d'entreprise, et qui peut être consulté ou associé à une nouvelle initiative en matière de gouvernance d'entreprise. Ces acteurs peuvent, par exemple, être des décideurs politiques, des régulateurs, des associations professionnelles, des organismes de formation et les médias.

Aux agences de développement

Ce guide peut apporter un soutien utile aux agences de développement multilatérales et bilatérales engagées dans le financement et le soutien à des programmes de réforme de gouvernance d'entreprise au niveau local et dans le renforcement des pratiques de gouvernance et de diffusion des informations au niveau de l'entreprise.



Volume 1 - Exposé

6
p
į
7
Ŋ
П
p
n
Z
6
1
U

MODULE 1

Importance de la gouvernance d'entreprise

Définition de la gouvernance
d'entreprisep. 1
Pourquoi la gouvernance
d'entreprise fait-elle l'objet de
tant d'attention?p. 6
Comment la gouvernance
d'entreprise affecte-t-elle la
croissance et le développement ? p. 6
Meilleur accès au financement p. 7
Meilleure évaluation des
entreprises p. 9
Meilleures performances
opérationnellesp. 12
Moindre risque de crise financière p. 14
Meilleures relations avec les
autres acteurs économiques p. 17

MODULE 2

Définir les codes de bonnes pratiques

Types de codes de bonne	
pratiquep.	21
Codes de bonnes pratiques	
pour des activités	
commerciales génériques p.	21
Codes de bonnes pratiques	
pour les entreprises cotées	
en boursep.	22
Codes de bonnes pratiques	
pour certains types d'entreprises p.	24
Codes concernant certains aspects	
de la gouvernance d'entreprise p.	25
L'environnement des codes de	
bonnes pratiquesp.	27
Normes et principes	
internationauxp.	29
Le statut des codes de bonne	
pratiquep.	30
Comparaison des codes et	
des loisp.	32
Respect des codesp.	32

MODULE 3

Pourquoi les codes sont utiles

Restaurer la confiance p. 37
Prévenir les crises financières p. 37
Elimination des scandales au
sein des entreprisesp. 39
Amélioration des normes et
moteur de réforme p. 44
Consensus en faveur des
réformes p. 44
Adaptation des normes
internationalesp. 44
Contrôle de progrès et mise
en application p. 47
Mesure des pratiques de
gouvernance d'entreprise p. 48
Soutien aux codes des
entreprisesp. 50

ANNEXES

1 –	Autres documents p. 54
2 –	Exemples de lois affectant
	les administrateurs
	d'entreprisep. 56
3 –	L'approche allemande de
	la matrice d'évaluation p. 58
4 –	Condensé des principes
	directeurs du conseil
	d'administration de
	General Motorsp. 60
5 –	Comparaison de plusieurs
	codes de bonnes pratiques de
	gouvernance d'entreprise p. 65



Volume 2 - Processus

MODULE 1 Mise en oeuvre

MODULE 2 Direction

Premiers pasp.	17
Fixation d'un calendrier p.	17
Définition des termes de	
référencep.	20
Gérer les difficultésp.	23
Gérer les résistances externes p.	23
Gérer les problèmes internes p.	26

MODULE 3 Consultation

Les acteurs et leur niveau
d'implicationp. 31
Engagement des acteurs
économiques p. 31
Mise en priorité des acteurs p. 34
Temps et ressourcesp. 36
Méthodes de consultation p. 37
Outils de consultation p. 39
Rencontres de consultation p. 44
Mieux sensibiliser à travers
les médias p. 47

MODULE 4 Rédaction du code

Recherche du contenu		
du codep).	49
Mise en place de sous-comités		
ou de groupes de travailp).	49
Analyse des meilleures		
pratiques internationalesp).	51
Evaluation du cadre national		
de gouvernance d'entreprise).	55
Evaluation des besoins de		
réformes nationaux en matière		
de gouvernance d'entreprise p).	57
Elaboration et finalisation		
du codep).	59
Sélection du responsable de		
l'élaborationp		
Style et formatp).	60
Intégration des réactions		
obtenues lors des consultations p		
Révision et approbation du code p).	65

MODULE 5

Mise en oeuvre et suivi

Lancement et mise en oeuvre		
du code	p.	67
Planifier le lancement et la		
diffusion du code	p.	67
Mise en oeuvre du code	p.	70
Mise à jour du code		
Tenue à jour du code	p.	73
Comités permanent de		
gouvernance d'entreprise	p.	75
Mesure de l'impact du code	p.	77
Gérer les résultats non		
satisfaisants	p.	81

ANNEXES

1 -	Exemples de missions pour un
	contrat de consultant p. 85
2 –	Exemple de lettre d'embauche
	d'un consultantp. 86
3 –	Evaluation des performances
	du comité p. 88
4 –	Exemple de lettre pour un
	entretien téléphonique p. 89
5 –	Exemple de lettre
	d'évaluationp. 90
6 –	Exemple d'article de presse p. 91
7 –	Code britannique de pratique
	de consultation p. 93
8 –	Le rapport Millstein (1997) p. 99
9 –	Condensé d'évaluation nationale
	de gouvernance d'entreprise p. 102
10 -	-Défis de la gouvernance d'entreprise
	identifiés lors des tables rondes
	régionales sur la gouvernance
	d'entreprise (2004) p. 110
11 -	-Contrôle et mise en oeuvre
	des bonnes pratiques de gouvernance
	d'entreprise au Royaume-Uni p. 112
12 -	-Révision des principes de
	gouvernance d'entreprise
	de l'OCDEp. 114

Exemple de déploiement pas à pas du guide

ETAPES	CALENDRIER DE REUNION	VOIR*	ACTIVITES POST REUNIONS	VOIR
MISE EN			Formation du comité	V2M1
DEUVRE			Désignation du président	V2M
NITIALE			Désignation d'un responsable du projet	V2M
			Désignation d'un secrétaire	V2M
			Consultations initiales avec les principaux acteurs	V2M
			Réunions préliminaires et discussions entre le	V2M
			président et les différents membres du comité	
			Obtention du financement et des soutiens	V2M
	Discussion sur le calendrier	V2M2	Finalisation du calendrier principal détaillé	V2M
1	Accord sur les termes de référence du comité	V2M2	Embauche de consultant	V2M
	Analyse des défis pour le comité	V2M2	Analyse des bonnes pratiques internationales	V2M
	Examen de l'objectif et de	V1M2	Analyse des lois, règlements et pratiques du pays	V2M
	la portée du code	V2M2		
	Examen des mécanismes de mise	V1M2	Analyse des besoins et priorités de développement	V2M
	en oeuvre et de la nature des	V2M5	national de gouvernance d'entreprise	
	dispositions du code			
	Décision sur la nomination d'un	V2M1	Publication d'un communiqué de presse expliquant	V2M
	consultant		le processus et décrivant les termes de référence	
	Accord sur le communiqué de	V2M3	du comité	
	presse initial			
	Accord sur le calendrier finalisé	V2M2	Elaboration du document de consultation	V2M
2	Discussion sur les besoins et	V2M4		V2M
2	priorités de gouvernance			
	d'entreprise du pays.			
	Examen des résultats de recherche	V2M4		
	Accord sur l'ébauche du code	V1M2	Examen des méthodes de consultation	V2M
	Examen de la formation des	V2M4		
	sous-comités	V2M4		
	Evaluation du travail et des progrès	V2M2		
	du comité	1/01/0	Challesting the decourage to the U.S.	
	Discussion sur l'ébauche du	V2M3	Finalisation du document de consultation	V2M
	document de consultation	V2M4	Mice an place du proposite de la constitution	V2M
3	Accord sur la stratégie et les	V2M3	Mise en place du processus de consultation	V2M
<i>5</i>	méthodes de consultation	V2N42	Dábut do la rochoraha du contacu anásificus	1/21/
	Evaluation du travail et des progrès du comité	V2M2	Début de la recherche du contenu spécifique du code	V2M

ETAPES	CALENDRIER DE REUNION	VOIR*	ACTIVITES POST REUNIONS	VOIR*
4	Accord sur le doc. de consultation	V2M3 V2M4	Poursuite de la recherche sur le contenu spécifique du code	V2M4
	Discussion des résultats et du contenu de la recherche	V2M4	Début des consultations avec les acteurs clés	V2M3
	Evaluation du travail et des progrès du comité	V2M2	Début d'élaboration du code complet	V2M4
5	Feedback de consultation	V2M4	Poursuite des consultations avec les acteurs clés	V2M3
	Discussion des résultats	V2M4	Finalisation de la 1ère ébauche du code	V2M4
	Discussion 1ère ébauche du code	V2M4	Elaboration de la stratégie de dissémination et de	V2M5
	Evaluation du travail et des progrès du comité	V2M2	mise en oeuvre	
6	Discussion seconde ébauche	V2M4	Modification de seconde ébauche	V2M4
	Feedback de consultation	V2M4	Rédaction de la préface et du préambule	V2M4
	Accord sur la stratégie de	V2M5		
	dissémination et de mise en œuvre			
	Evaluation du travail et des	V2M2		
	progrès du comité			
_	Accord sur code final	V2M4	Vérification finale du code	V2M4
7	Accord sur dates de lancement	V2M5	Prévision de lancement	V2M5
	Accord conception et format du code	V2M4	Distribution du code	V2M5
	Accord sur communiqué de presse	V2M5	Liaison avec les média	V2M3 V2M5
	Evaluation du travail et des progrès du comité	V2M2	Liaison avec les acteurs clés	V2M3
8	Evaluation de l'impact de	V2M5	Adoption du code par les acteurs clés	V2M1
	lancement			V2M5
	Accord sur délai et méthodes	V2M5	Intégration des recommandations dans les statuts et	V1M3
	d'évaluation d'impact du code		politiques des entreprises	V2M5
	Accord sur délai de révision	V2M5	Intégration de la recommandation dans les règles	V2M3
	du code		d'introduction en bourse, règlements de sécurité, et autres	V2M5
	Evaluation finale du travail et des	V2M2	Contrôle et mesure de l'impact du code	V2M5
	progrès du comité	V2M5	Analyse et mise à jour du code	V2M5

 $^{^*}V = Volume / M = Module$

Quels outils trouvons-nous dans ce guide?

Des en-tête de module

> Chaque module est introduit par un en-tête de couleur qui présente les raisons et le contenu essentiel de ce module.

Des points de réflexion

Chaque module présente un certain nombre de points de réflexion destinés à aider les utilisateurs à aborder plus facilement les étapes essentielles de l'élaboration, de la mise en oeuvre et du suivi d'un code de bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise.

Des exemples

Ce guide n'a pas pour objet de suggérer un modèle unique et passe-partout. Bien plus, il offre un certain nombre d'options par le biais d'exemples provenant du monde entier, de pays en développement comme de pays développés.

Des références croisées

Chaque module inclut des références croisées et des renvois à d'autres modules, pour guider les utilisateurs vers les sujets et principes connexes. Des renvois à d'autres lectures

Le Volume 1 fournit une liste indicative d'ouvrages et d'articles traitant des questions théoriques et pratiques liées à ce guide.

Des citations

Chaque module comporte des citations d'experts et des extraits d'entretiens sur les codes de bonnes pratiques existants en matière de gouvernance d'entreprise.

Des annexes

Les annexes de chaque volume fournissent des informations de fond et des exemples destinés à aider les utilisateurs dans leur approche pas à pas pratique du développement d'un code de gouvernance d'entreprise.

Un CD ROM

Ce guide est par ailleurs disponible en intégralité sur le CD ROM fourni avec ce guide l'utilisateur. AFRIQUE DU SUD: V1 (21, 22, 33, 86); V2 (9, 10, 21, 42, 50, 56, 63, 68, 69, 72, 79, 81)
 ALLEMAGNE: V1 (31, 35, 48, 49, 57, 58, 74); V2 (4, 5, 9, 15, 19, 27,

ARGENTINE: V1 (28)

54, 70, 75, 76, 80)

AUSTRALIE: V1 (11, 64); V2 (2)

AUTRICHE: V2 (22)

Ø

Z

BANGLADESH: V1 (46, 51, 65); V2 (6, 16, 25, 27, 45, 53, 61, 70, 71)

BELGIQUE: V1 (4, 66); V2 (9, 22, 56, 61, 75)

BRESIL: V1 (28, 35, 66, 67): V2 (6, 32, 54, 68, 69, 74)

CANADA: V1 (68, 69); V2 (7, 9, 76, 80)

CHILI: V1 (43)

CHINE: V1 (22, 23, 45, 48, 70); V2 (2, 3)

COLOMBIE: V1 (25)

COREE (REPUBLIQUE DE): V1 (10, 12, 15, 30, 38, 39, 81); V2 (4, 19, 25, 42, 54, 63, 75, 76)

DANEMARK: V1 (71); V2 (4, 76, 91-92)

ESPAGNE: V1 (87, 88); V2 (9)

ETATS-UNIS: V1 (5, 10, 12, 15, 22, 24, 34, 41, 42, 59-63, 91); V2 (7)

FEDERATION DE RUSSIE: V1 (22, 30, 31, 46, 85); V2 (63, 68, 69)

FRANCE: V1 (72, 73, 74); V2 (9)

HONG KONG (CHINE): V1 (26)

HONGRIE: V2 (25)

INDE: V1 (4, 39, 75); V2 (21, 72, 102-109)

INDONESIE: V1 (15, 39, 48, 76); V2 (2)

ITALIE: V1 (41, 42, 77): V2 (9)

JAPON: V1 (78, 79)

KENYA: V1 (4, 25, 80); V2 (45)

MACEDOINE: V2 (47, 53, 64)

MALAISIE: V1 (15, 39, 81)

MEXIQUE: V1 (47, 82); V2 (56)

NOUVELLE ZELANDE: V2 (4) PAKISTAN: V1 (34); V2 (2) PEROU: V2 (14)

PATS-BAS: (41, 50, 83, 84); V2 (9, 82)

PHILIPPINES: V1 (15, 39, 48)

POLOGNE: V1 (45); V2 (23, 42, 46, 54, 69, 76)

REPUBLIQUE SLOVAQUE: V2 (2, 7)

ROUMANIE: V2 (8,

ROYAUME-UNI: V1 (1, 3, 17, 23, 31, 40, 42, 55, 56, 90, 91); V2 (3, 6, 9, 22, 43, 51, 65, 72, 73, 74, 82, 88, 89, 93-98, 112-113)

SINGAPOUR: V1 (43)

SRI LANKA: V1 (26, 33); V2 (6, 14, 24, 46, 77, 82, 85, 86-87, 90)

SUEDE: V1 (89)

SUISSE: V1 (89); V2 (9, 54, 78)

THAILANDE: V1, (15, 27, 38, 39)

TURQUIE: V1 (4, 35, 37, 44); V2 (1, 7, 40, 42, 55, 77)

UKRAINE: V1 (31, 45); V2 (15, 24, 47, 53)

ZAMBIE: V1 (30); V2 (55)

ACTEURS ECONOMIQUES: V1 (17, 18); V2 (2-8, 31-37)

7

6

 \mathcal{D}

H

o,

4

×

0

D

N

CALENDRIER PRINCIPAL: V2 (17-19)

CONFORMITE: V1 (32-35); V2 (22, 70-72, 79-80, 82)

CONFORMITE OU EXPLICATION: VOIR CONFORMITE

CONSULTANTS: V2 (15-16, 85, 86-87,

CONSULTATION (METHODES): V2 (37-48, 89, 90, 93-98)

CONSULTATION (DOCUMENT): V2 (39-40, 93-96)

CONSULTATION (REACTIONS): V2 (62-64, 96)

CRISE: V1 (37-39); V2 (26)

DEFINITION (DE LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE): V1 (1-5)

DEFIS: V2 (23-29, 110-111)

DISSEMINATION: V2 (67-70)

EVALUATION D'IMPACT: V2 (77-83)

FINANCEMENT: V2 (24-25)

MEDIA: V2 (47-48, 68, 77, 91-92)

MEMBRES DU COMITE: V2 (8-15)

NORMES (INTERNATIONALES): V1 (28-30, 44, 47, 51-55, 73, 99-101)

PROJET D'EXPOSE: VOIR CONSULTATION (DOCUMENT)

REFORME: V1 (44, 45, 47, 57-59)

REPERES: V1 (47-51, 57-58)

SCANDALES: V1 (6, 39-43)

STRUCTURES DE CONTROLE: V2 (75-77, 112-113)

SOUS-COMITES: V2 (49-50)

TERMES DE REFERENCE: V2 (20-22)

Pour concevoir ce guide et présenter les leçons apprises des pays aussi bien développés qu'en développement, le Forum mondial sur la gouvernance d'entreprise a invité des champions de la réforme en matière de gouvernance d'entreprise originaires de plusieurs régions du monde à venir partager leurs expériences en matière de développement de codes de bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise.

Le Forum tient à remercier tout spécialement les personnes suivantes pour leur contribution à ce guide, pour avoir fourni des matériaux, des exemples et des commentaires très complets sur les étapes et défis rencontrés lors de l'élaboration, de la mise en oeuvre et du suivi des codes de bonnes pratiques en matière de gouvernance d'entreprise.

Contributeurs internationaux

Teresa Barger, Groupe de la Banque Mondiale, Washington, D.C. Alexander Berg, Groupe de la Banque Mondiale, Washington, D.C. Daniel Blume, Organisation de Coopération et de Développement Economique, Paris

David Bernstein, Banque Mondiale, Washington, D.C.

Stijn Claessens, Banque Mondiale, Washington, D.C.

Darrin Hartzler, Société Financière Internationale, Washington, D.C.

Michael Gillibrand, Ancien conseiller spécial, Secrétariat du Commonwealth, Londres

Ihor Kitela, Société Financière Internationale, Kyiv

Natalia Kosheleva, Société Financière Internationale, Moscou

Mike Lubrano, Société Financière Internationale, Washington, D.C.

Tatiana Nenova, Groupe de la Banque Mondiale, Washington, D.C.

Motria Onyschuk-Morozov, Société Financière Internationale, Kyiv

Djordjija Petkoski, *Institut de la Banque Mondiale, Washington, D.C.*

David Robinett, Groupe de la Banque Mondiale, Washington, D.C.

Anne Simpson, Réseau international de gouvernance d'entreprise, Londres John Sullivan, Centre pour l'Entreprise privée internationale, Washington, D.C.

Contributeurs nationaux

Afrique du Sud

Philip Armstrong, ENF Corporate Governance Mervyn King, Brait South Africa Ltd

Allemagne

Christian Strenger, DWS Investment

Bangladesh

Wendy Werner, Institut pour les entreprises du Bangladesh

Brésil

Heloisa Bedicks, *Institut brésilien pour la Gouvernance d'Entreprise (IBGC)*Sandra Guerra, *Gestion des Performances des Entreprises*

Canada

Peter Dey, Osler Hoskin and Harcourt LLP

Espagne

Alfredo Ibarguen, Advisory & Corporate Finance, Interdin

Etats-Unis

Holly Gregory, Weil, Gotshal & Manges LLP

Alexandra Lajoux, Association nationale des chefs d'entreprise

Ira Millstein, Weil, Gotshal & Manges LLP

Fédération de Russie

Igor Belikov, Institut russe des Chefs d'entreprises Alexander Ikonnikov, Association indépendante des chefs d'entreprises

Inde

Sheela Bhide, Ancien sous-secrétaire, Ministère des Finances et des Affaires des entreprises

Mexique

Sam Podolsky, Institut mexicain de gouvernance d'entreprise (IMGC)

Ouzbékistan

Kahramon Juraboev, Centre pour la formation et le consulting

Pologne

Maciej Dzierzanowski, *Institut pour l'Economie de marché de Gdansk*Piotr Tamowicz, *Forum polonais pour la gouvernance d'entreprise*

République de Corée

Hasung Jang, Institut asiatique de gouvernance d'entreprise – Université de Corée

Sung Wook Joh, *Business School – Université de Corée*

Royaume-Uni

Sir Adrian Cadbury, ancien président de Cadbury Schweppes plc John Plender, Financial Times Kerrie Waring, Institut d'experts comptables en Angleterre et au Pays de Galle

Suède

Peter Sponbergs, Swedish Academy of Directors

Turquie

Melsa Ararat, Forum sur la gouvernance d'entreprise, Turquie

Zambie

Lewis Mosho, Lewis Nathan Advocates



2121 Pennsylvania Avenue, NW, Washington DC, 20433 USA

http://www.gcgf.org

cgsecretariat@ifc.org

Co-fondé par le Groupe de la Banque Mondiale et l'Organisation de Coopération et de Développement Economique, le Forum mondial sur la gouvernance d'entreprise s'attache à encourager, aider et propager des normes et des pratiques de haut niveau en matière de gouvernance d'entreprise dans les pays en développement et dans les économies en transition. Ses principaux donateurs sont la Société Financière Internationale et les gouvernements français, indien, luxembourgeois, norvégien, suédois, suisse et américain.

IMPRIME SUR PAPIER RECYCLE